



**Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 23 juin 2022, s'est réuni le 30 juin 2022 à 18h00, Salle du conseil de Quimperlé Communauté à Quimperlé, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIOSSEC.

Nombre de conseillers :

En exercice : 52

Présents : 38 jusqu'à 19h45 puis 37

Votants : 51

Secrétaire de séance : Danielle LE GALL

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

ARZANO : Jean-Luc EVENNOU
BANNALEC : Christophe LE ROUX, Marie-France LE COZ, Guy DOEUFF, Denis BARGUIL, Martine PRIMA
BAYE : Pascal BOZEC
CLOHARS-CARNOËT : Jacques JULOUX, Denez DUIGOU
GUILLIGOMARC'H : Alain FOLLIC
LE TRÉVOUX : Daniel HANOCQ
LOCUNOLÉ : Corinne COLLET
MELLAC : Nolwenn LE CRANN
MOËLAN-SUR-MER : Marie-Louise GRISEL, Gwenaël HERROUET, Franck BERTHET, Christelle FENEON, Christophe RIVALLAIN
QUERRIEN : Stéphane CADO, Patricia ECK
QUIMPERLÉ : Danièle KHA, Patrick TANGUY, Marie-Madeleine BERGOT, Gérard JAMBOU, Pascale DOUINEAU, Danièle BROCHU, Eric ALAGON (jusqu'à 19h45), Eric SAINTILAN
RÉDÉNÉ : Yves BERNICOT, Lorette ROBERT-ROCHER
RIEC-SUR-BÉLON : Sébastien MIOSSEC, Aude MARSILLE, Vincent PENNOBER
SAINT-THURIEN : Michel CHARPENTIER
SCAËR : Jean-Yves LE GOFF, Robert RAOUL, Danielle LE GALL
TRÉMÉVÉN : Jean-Claude QUENTEL

ABSENTS EXCUSES :

Marie-Françoise LE ROCH (ARZANO), Annaïg GUIDOLLET (CLOHARS), Loïc PRIMA (CLOHARS), Elina VANDENBROUCKE (LE TREVOUX), Franck CHAPOULIE (MELLAC), Christophe LESCOAT (MELLAC), Isabelle MOIGN (MOELAN), Michaël QUERNEZ (QUIMPERLE), Michel FORGET (QUIMPERLE), Leslie COLLINS (REDENE), Florence PENCHE (RIEC), Hélène LE BOURHIS (SCAER), Jean-François LE MAT (SCAER), Monique CAUDAN (TREMÈVEN)

POUVOIRS :

Marie-Françoise LE ROCH (ARZANO) a donné pouvoir à Jean-Luc EVENNOU (ARZANO)
 Annaïg GUIDOLLET (CLOHARS) a donné pouvoir à Denez DUIGOU (CLOHARS)
 Elina VANDENBROUCKE (LE TREVOUX) a donné pouvoir à Daniel HANOCQ (LE TREVOUX)
 Franck CHAPOULIE (MELLAC) a donné pouvoir à Nolwenn LE CRANN (MELLAC)
 Christophe LESCOAT (MELLAC) a donné pouvoir à Jean-Yves LE GOFF (SCAER)
 Isabelle MOIGN (MOELAN) a donné pouvoir à Franck BERTHET (MOELAN)
 Michaël QUERNEZ (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Danièle KHA (QUIMPERLE)
 Michel FORGET (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Pascale DOUINEAU (QUIMPERLE)

QUIMPERLE COMMUNAUTE

Envoyé en préfecture le 04/07/2022

Reçu en préfecture le 04/07/2022

Affiché le

ID : 029-242900694-20220630-2022_123-DE

Eric ALAGON (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Gérard JAMBOU (QUIMPERLE) à partir de 19h45
Leslie COLLINS (REDENE) a donné pouvoir à Yves BERNICOT (REDENE)
Florence PENCHE (RIEC) a donné pouvoir à Aude MARSILLE (RIEC)
Hélène LE BOURHIS (SCAER) a donné pouvoir à Danielle LE GALL (SCAER)
Jean-François LE MAT (SCAER) a donné pouvoir à Robert RAOUL (SCAER)
Monique CAUDAN (TREMEVEN) a donné pouvoir à Jean-Claude QUENTEL (TREMEVEN)

DCC2022-123

POLITIQUE PUBLIQUES COMMUNAUTAIRES
1- MOBILITES

Avenant n°4 à la DSP transports (annexe)

Le contrat de DSP nécessite d'être mis à jour pour se conformer à la réalité de l'exploitation.

L'avenant traite en particulier de :

- la mise à jour des caractéristiques des services :

Depuis 2020, plusieurs évolutions de l'offre sont rendues nécessaires pour répondre aux nouveaux besoins (demandes de créations d'arrêts), à la concentration de la fréquentation sur la rentrée scolaire de 8h (ajustements de circuits et doublages), à l'extension des dessertes vers le Faouët (sous convention avec la Région).

Tenant compte d'optimisations par ailleurs (suppressions de services ou d'arrêts non fréquentés), la consistance de l'offre TBK est structurellement augmentée de 17 121 km (1,6% de km en plus par rapport à l'offre initiale).

Le coût annuel de ces km supplémentaires est de : $17\,121\text{ km} \times 1,34\text{€} = 22\,976\text{€}$. À cela s'ajoute des frais généraux et la marge du délégataire (2 757 €) pour un total de total de 25 734 €.

- la prise en compte du calendrier réel de fonctionnement :

Lors de l'appel d'offres en 2019, pour faciliter les comparaisons, il a été demandé aux candidats de se baser sur 301 jours de fonctionnement annuel. Dans les faits, les calendriers officiels de jours ouvrés ayant été connus depuis, il convient d'ajuster le nombre de jours sur 2022-2023.

Au prorata, cet ajustement implique une augmentation de la contribution financière de 58 669€ en 2022 et 14 686€ en 2023.

- l'ajout d'un véhicule :

La concentration de la fréquentation des scolaires sur la rentrée de 8h, et malgré les ajustements de circuits déjà réalisés en cours d'année, nécessite un véhicule supplémentaire. Le coût de location de ce véhicule est de 15 000€/an (+0,37%). Pour 2022, ce coût est proratisé à 9 725 €.

L'assemblée délibérante est invitée à :

- APPROUVER l'avenant n°4 au contrat de DSP liant Quimperlé Communauté et l'entreprise RD Quimperlé Communauté ;
- AUTORISER le président à signer tous les documents afférents.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

- APPROUVE l'avenant n°4 au contrat de DSP liant Quimperlé Communauté et l'entreprise RD Quimperlé Communauté ;
- AUTORISE le président à signer tous les documents afférents.

ADOPTÉ à l'unanimité,

ET ONT, les membres présents, signé après lecture

Pour extrait certifié conforme,



Le Président,

Sébastien MIOSSEC

Envoyé en préfecture le 04/07/2022

Reçu en préfecture le 04/07/2022

Affiché le

ID : 029-242900694-20220630-2022_123-DE

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Pour l'exploitation des services de transports collectifs du réseau TBK

AVENANT n°4

Entre

Quimperlé Communauté, sise 1 rue Andreï Sakharov, CS 20245, 29394 QUIMPERLE cedex, représentée par Monsieur Sébastien MIOSSEC, agissant en tant que Président,

Ci-après dénommée Quimperlé Communauté ou le délégant,

D'une part,

La société RD Quimperlé Communauté, sise 2 rue Jules Verne, 29300 Quimperlé, inscrite au registre du commerce de Quimper sous le numéro 882 294 226, représentée par, Madame Marie STEPHAN

Ci-après dénommée RDQC ou le délégataire,

D'autre part.

Préambule

Par délibération en date du jeudi 19 décembre 2019, l'assemblée délibérante a approuvé la convention de délégation de service public (DSP) liant Quimperlé Communauté et la société RATP Développement.

Conformément à la DSP, RATP Dev a créé la société dédiée RD Quimperlé Communauté pour exploiter le réseau de transport du 4 juillet 2020 au 31 décembre 2028, qui lui a été substitué.

Après plusieurs mois d'exploitation, il apparaît nécessaire de mettre à jour le contrat afin de tenir compte des décisions de modification des tracés des lignes, du calendrier et de la nécessité d'ajouter un autocar pour assurer du doublage scolaire.

Les Parties ont donc convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet

Le présent a pour objet d'acter :

- a) La mise à jour des caractéristiques des services
- b) La prise en compte du calendrier réel de fonctionnement des années 2021, 2022 et 2023
- c) L'ajout d'un véhicule pour assurer les doublages de lignes en heure de pointe. (Autocar scolaire) avant la fin du premier semestre 2022.

Article 2 – Modification des caractéristiques des services

Conformément à l'article 15.4 du contrat, Quimperlé Communauté a décidé de modifier, à compter du 1^{er} janvier 2022, les tracés des lignes suivantes :

- Ligne 5 période semaine scolaire : (impact prévisionnel : environ 175 jours => 4725 kms)
- Ligne 5 période samedi & vacances Scolaires : (environ 80 jours => 3432 kms)
- Ligne 8 période semaine scolaire : (environ 175 jours => 3500 kms)
- Ligne 10 période semaine scolaire : (environ 175 jours => 3448 kms)
- Ligne 10 période Eté semaine & samedi : (environ 48 jours => 2016 kms)

L'annexe 1 « Consistance de l'offre » du Contrat est remplacée par l'annexe 1 au présent avenant.

L'impact cumulé des modifications du service est de 17 121 km ce qui représente 1,6% de l'offre de référence kilométrique.

Conformément à l'article 15.4.3., l'impact cumulé des modifications étant compris entre 1 et 4 % du kilométrage prévisionnel, les conditions financières sont mises à jour par application des coûts kilométriques prévus au contrat.

Compte tenu des modifications apportées aux lignes précitées, les Parties conviennent qu'elles n'auront pas d'impact sur les recettes prévisionnelles du service.

Les Parties conviennent par conséquent de ne pas modifier les recettes de référence initialement définies.

Article 3 – Prise en compte du calendrier réel

Lors de la procédure d'appel d'offres, afin d'assurer la comparabilité des offres et compte tenu des incertitudes sur le calendrier applicable à chaque année du contrat, Quimperlé Communauté avait demandé à l'ensemble des candidats de baser le chiffrage de leur offre sur un calendrier type théorique basé sur 301 jours de fonctionnement.

Compte tenu de la connaissance des calendriers applicables en 2022 et 2023, les Parties conviennent de mettre à jour les éléments financiers pour ces exercices et s'agissant des exercices suivants, de se rencontrer avant chaque début d'exercice pour mettre à jour les éléments financiers en fonction de la réalité du calendrier.

Article 4 : Modification du parc mis à disposition par le Délégué

Compte tenu de la fréquentation des lignes scolaires, il apparaît nécessaire de mettre en place un véhicule supplémentaire afin d'assurer le transport des élèves.
 Dans ce cadre, le Délégué met en place un autocar supplémentaire à partir du 15 juin 2022. Cet autocar est loué par le Délégué.

Article 5 – Incidences financières (valeur janvier 2019)

Compte tenu des modifications précisées aux articles ci-avant, le compte d'exploitation prévisionnel figurant en annexe 23 au contrat est remplacé par le compte d'exploitation prévisionnel (valeur janvier 2019) joint en annexe 2.

La présentation synthétique des montants de référence qui remplace celle figurant à l'article 32 du contrat est la suivante :

DSP QUIMPERLE COMMUNAUTE	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL
Prix au jour de fonctionnement		303	305	302	304	303	303	303	303	
Contribution Forfaitaire AV1	2 009 263 €	4 047 461 €	4 024 735 €	3 991 483 €	3 933 960 €	3 884 610 €	3 939 658 €	4 032 978 €	4 065 448 €	33 929 598 €
Avenant 2 - courses périscolaires		75 000	75 000	75 000	75 000	75 000	75 000	75 000	75 000	600 000
Avenant 2 - forfait maintenance SAEIV		3 600	3 600	3 600	3 600	3 600	3 600	3 600	3 600	28 800
Contribution Forfaitaire AV2	2 009 263 €	4 126 061 €	4 103 335 €	4 070 083 €	4 012 560 €	3 963 210 €	4 018 258 €	4 111 578 €	4 144 048 €	34 558 398 €
Avenant 3 - Impact COVID recettes		106 340								106 340
Avenant 3 - charges COVID desinfections		26 222								26 222
Contribution Forfaitaire AV3	2 009 263 €	4 258 623 €	4 103 335 €	4 070 083 €	4 012 560 €	3 963 210 €	4 018 258 €	4 111 578 €	4 144 048 €	34 690 960 €
Evolution offre kilomètres art 15.4.3			25 734	25 734	25 734	25 734	25 734	25 734	25 734	180 135
Evolution nombre de jours de fonctionnement			58 669	14 686	43 794	29 180	28 838	28 983	29 235	262 817
Véhicule supplémentaire			9 725	14 878	14 878	14 878	14 878	14 878	14 878	98 996
Contribution Forfaitaire AV4	2 009 263 €	4 288 056 €	4 197 462 €	4 125 381 €	4 096 966 €	4 033 003 €	4 087 708 €	4 181 173 €	4 213 896 €	35 232 907 €
DSP QUIMPERLE COMMUNAUTE	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL
Evolution CF Avenant 4	- €	29 432 €	94 127 €	55 298 €	84 406 €	69 792 €	69 450 €	69 595 €	69 848 €	541 947 €

Nombre de jour de fonctionnement prévisionnel de 2025 à 2028 : seront réajustés selon réel

Article 6 : Annexes :

Sont joints au présent avenant :

- Annexe 1 : nouvelle annexe 1 « Consistance de l'offre » en cours d'élaboration
- Annexe 2 : nouvelle annexe 23 : Compte d'exploitation prévisionnel

Article 7 : Entrée en vigueur de l'Avenant

Le présent Avenant entrera en vigueur à compter de sa notification par l'Autorité Déléguée au Délégué.

Fait en deux originaux,

Fait à Quimperlé le 2022

Pour RD Quimperlé Communauté

Pour Quimperlé Communauté

La Présidente
 RATP Développement
 représentée par Marie STEPHAN

Le Président
 Sébastien MIOSSEC

Envoyé en préfecture le 04/07/2022

Reçu en préfecture le 04/07/2022

Affiché le

ID : 029-242900694-20220630-2022_123-DE